



Association  
Nationale des  
Infirmiers de  
Sapeurs  
Pompiers

**Le Président,**

Créteil le 28 Octobre 2007

Madame le Ministre,

Dans le débat politique actuel sur l'organisation de l'Aide Médicale Urgente lancé depuis les carences dénoncées par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France en septembre dernier, vos collaborateurs et vous-même avez eu de nombreux entretiens et réunions avec les différents partenaires concernés ayant, pour certains, des avis partisans très tranchés.

L'Association Nationale des Infirmiers de Sapeurs-Pompiers représente des professionnels de santé dont la particularité est d'appartenir à deux mondes à la fois, celui de la Santé et celui de la Sécurité Civile et de ses sapeurs-pompiers.

Tout d'abord, la Santé par leur statut, leur formation initiale et leur expérience professionnelle quotidienne. En effet, la très grande majorité des Infirmiers de Sapeurs-Pompiers (ISP) sont des pompiers volontaires travaillant en secteur hospitalier public, privé ou encore en exercice libéral. Ensuite la Sécurité Civile par leur emploi ou leur engagement citoyen au sein des Services de Santé et de Secours Médicaux (SSSM) des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS).

Nos Infirmiers de Sapeurs-Pompiers mènent donc une double vie. La première s'accomplit pendant leur temps de travail et la seconde sur leurs repos et leurs congés. Ces agents s'investissent alors sans faille au service du public. Dans un premier temps, lors des secours d'urgence qu'ils prodiguent sur les lieux de la détresse ou dans leurs différentes missions auprès des sapeurs-pompiers (notamment pour leur santé au travail, le soutien sanitaire ou la participation aux formations au secours à personne). Mais ce vécu, cette expérience, la connaissance des risques, la qualité de la prise en charge pré hospitalière, les qualités d'entraide et le travail en équipe propres aux sapeurs-pompiers, apportent, en retour, une valeur ajoutée indéniable aux structures hospitalières qui emploient ces infirmiers.

En effet, tous se reconnaissent plus compétents et plus à l'aise notamment pour repérer les urgences, prioriser leurs actions et débiter une prise en charge en anticipant la médicalisation intra hospitalière. La valeur ajoutée se retrouve également dans la sensibilisation de ces professionnels à l'hygiène et à la sécurité au travail comme dans les actions de pédagogie ou d'encadrement des personnels placés sous leur responsabilité.

Ces 4000 infirmiers, fonctionnaires passionnés par leurs missions intra et extrahospitalières, ont aujourd'hui l'impression que l'on se trompe de cible et que l'on se tire une balle dans le pied lorsque certains syndicats de médecins urgentistes pointent du doigt leur engagement citoyen mettant soi-disant en péril l'institution hospitalière.

Notre seule préoccupation est la performance du Service Public de secours par une distribution rapide, graduée et rationnelle, la plus adaptée à la situation subie par les usagers. Dans cette perspective, les Infirmiers de Sapeurs-Pompiers ont toute leur place. Ils sont tous les jours en première ligne aux côtés des médecins de sapeurs-pompiers, des médecins des SMUR ou bien seuls par la mise en œuvre de protocoles infirmiers de soins d'urgence. Ces derniers permettent de débiter la prise en charge des victimes en attendant une médicalisation, par carence de celle-ci ou par économie de médecin plus utile sur d'autres interventions ou pour le traitement hospitalier.

Nous sommes donc des fonctionnaires polyvalents, aux connaissances et compétences variées sur lesquels le Service Public a raison d'investir. Ainsi, la synergie de nos deux mondes est une force au bénéfice des usagers que la division partisane et le sectarisme pénalisent comme le souligne justement la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

L'ANISP sollicite donc de votre haute bienveillance, une audience afin de vous présenter les missions et rôles de ces infirmiers de sapeurs-pompiers qui sont les traits d'unions à bien des égards, entre le monde de la Santé et celui des Sapeurs-Pompiers, et plus largement entre le pré-hospitalier et l'hôpital.

Je vous prie d'être assurée, Madame le Ministre, de l'expression de ma très haute considération.

**Stéphane ROCH**

**Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN**  
Ministre de la santé  
Secrétariat particulier  
8, avenue de Ségur  
75350 PARIS 07 SP